

RNCP n° : 38448

CERTIFICATEUR : Ministère chargée de la santé

DATE DE L'ENREGISTREMENT : 19/07/2019

MAJ LE : 09/01/2025

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les quatre blocs de compétences nécessaires à l'exercice des missions de l'assistant de régulation médicale suivants :

1. Traitement d'un appel dans les centres de réception et de régulation des appels installés dans les services d'aide médicale d'urgence visés à l'article L. 6311-2 du code de la santé publique ;
2. Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale ;
3. Traitement des informations associées à la régulation, à la qualité, à la sécurité et à la vie du service ;
4. Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre des dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.

DUREE DE LA FORMATION

Formation initiale :

46 semaines :

21 Semaines de formation théorique

21 Semaines de formation pratique

4 Semaines de congés

Du 01 septembre 2025 au 17 juillet 2026 (sous réserve de modification)

Formation continue :

La durée est variable selon le dispositif. Un calendrier personnalisé est envoyé à l'apprenant.

TARIF

Le tarif est valable pour l'exercice de l'année 2025.

Frais d'inscription : 100€
Montant des frais de scolarité dépend du dispositif de formation.

Tarifs de formation détaillés sur le site internet.

PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

Formation initiale :

- Être âgés de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Être ressortissant des états membres de l'union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen
- Être titulaire du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau 4, ou justifier de trois ans minimum d'expérience professionnelle à temps plein.

Formation professionnelle continue :

- Personne occupant un emploi de régulation médicale (ou «faisant-fonction ARM»)

MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

Formation initiale :

Sélection d'entrée sur la base d'un dossier puis d'un entretien individuel permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.

L'admission prononcée le 2^{ème} trimestre de l'année en cours ouvre l'accès à la formation pour la rentrée de septembre de la même année. Le Directeur du centre de formation après demande motivée, peut accorder une dérogation de droit de report d'un an.

Formation continue :

3 dispositifs pour les ARM «faisant-fonction»

Sélection d'entrée sur la base d'un dossier de positionnement par le candidat et son encadrement de proximité

Pour les ARM «faisant-fonction», en exercice avant juillet 2019 :

- Un dispositif transitoire avec accès direct à la certification
- Un dispositif transitoire avec un parcours individualisé de formation

Pour les ARM «faisant-fonction» en exercice après juillet 2019, disposant d'une expérience professionnelle supérieure à 1 an :

- Un dispositif temporaire de formation programme individualisé

MODALITÉS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie interactive avec :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés en groupes restreints
- Exploitation de situations professionnelles
- Mises en situation simulée au CFARM et en milieu professionnel
- Etudes de cas

INTERVENANTS

- Médecins
- Assistants de régulation médicale
- Cadres de santé
- Autres professionnels de santé experts dans le domaine

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de CFARM.

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation des connaissances orales et écrites
- Étude de cas
- Évaluation en situation simulée
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI	Possibilité d'équivalence <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme d'assistant de régulation médicale est un diplôme de niveau 4.	Possibilité de passerelles <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
--	--	--

SUITE DE PARCOURS

Toutes formations accessibles aux titulaires d'un diplôme de niveau 4.

DEBOUCHES

Exercice ARM en établissements publics de santé : Service d'Aide Médicale Urgente - Service d'Accès aux Soins (SAMU - Centre 15)

CONTACT

Centre de Formation d'Assistant de Régulation Médicale du CHU de Bordeaux
Hôpital XAVIER ARNOZAN
Avenue du Haut-Lévêque
33604 PESSAC CEDEX
cfarm@chu-bordeaux.fr
05 25 35 20 10